		Création :
Agence Régionale de Santé Île-de-France	RECOMMANDATIONS REGIONALES COVID-19	Date: 17/03/2020 Validation technique Direction Métier: DOS Date: 17/03/2020 Approbation Cellule Doctrine Date: 18/03/2020 Validation CRAPS: Date: 19/03/2020
COVID-19 005	Soins infirmiers à domicile Mesures barrières au domicile du patient	Version : 1 Date : 19/03/2020 Type de diffusion : Usage interne ARS
	aa pationt	Diffusion partenaires

Contexte

Le coronavirus **SARS-CoV-2** est un virus qui se transmet par les gouttelettes du patient infecté. Dans le cadre de l'épidémie de **COVID-19**, les soignants doivent donc mettre en place des **précautions dites** « **gouttelettes** » **en complément des précautions standard**.

Mise en ligne internet

Ces précautions concernent l'équipement lors des soins, la désinfection du matériel et l'organisation de la tournée.

Cette procédure a été préparée par l'ARS IDF – DOS en collaboration avec :





Quel équipement de protection individuel doit-on choisir ?

Les équipements décrits ci-dessous doivent être utilisés pour tout patient suspecté d'être infecté par le COVID-19 ou dont l'infection est confirmé par un test virologique.

Comme pour tous les patients, vous devez procéder à un lavage des mains (ou utilisation

de solutions hydro-alcooliques) avant et après les soins.

	Masque chirurgical	A porter durant toute votre tournée. Le même masque peut être porté pendant 4 heures¹ (sauf s'il est souillé). Si vous touchez votre masque : pensez au lavage des mains.	
3	Masque FFP2	A porter en cas de risque de projections (crachat, aspiration, soin de bouche,). Le même masque peut être porté pendant 8 heures. Si vous touchez votre masque : pensez au lavage des mains.	
	Lunettes de protection	En cas de risque d'exposition à des liquides biologiques.	
	Tablier de protection à usage unique	En cas de contact (même de courte durée) avec le patient. Par exemple : prise de sang, toilette, réfection de pansement,	
	ou Surblouse à manches longues à usage unique	Selon la symptomatologie du patient et la nature des soins réalisés	
	Gants à usage unique	En cas de risque d'exposition à des liquides biologiques (crachats, soins de bouche).	

¹ Avis de la société française d'hygiène hospitalière du 14 mars 2020 : https://www.sf2h.net/wp- content/uploads/2020/02/avis-sf2h-utilisation-masque-14mars2020.pdf

Comment désinfecter le matériel réutilisable ?

Privilégier autant que possible le matériel à usage unique.

Tout le matériel réutilisable qui a été en contact avec le patient (et qui n'est pas à usage unique) doit être nettoyé / désinfecté (tensiomètre, saturomètre, lunettes de protection...).

Vous pouvez par exemple utiliser des lingettes détergentes – désinfectantes virucides.

Comment organiser la tournée ?

Nous vous conseillons plusieurs modes d'organisation à adopter en fonction de votre situation :

1- Organisation avec les autres cabinets de votre ville (ou de votre organisation territoriale) afin que certains cabinets se « consacrent » uniquement aux patients suspectés d'être atteints du COVID-19, et que d'autres cabinets s'occupent des patients non infectés par le COVID-19.

OU

2- Organisation au sein même de votre cabinet pour que certains infirmiers libéraux fassent des tournées dédiées aux patients atteints du COVID-19.

OU

3- Si vous travaillez seul(e), faites votre possible pour prendre en charge vos patients non infectés par le COVID-19, les plus fragiles, en début de tournée, et prendre en charges les patients atteints par le COVID-19 en fin de tournée.

Que faire si vous avez été en contact avec un patient atteint du COVID-19 ?

Si l'infirmier a été en contact avec un patient infecté par le coronavirus, la conduite à tenir dépend de deux cas de figure :

- 1. **Si vous n'avez pas de symptômes** : pas de confinement, portez un masque constamment, chez tous les patients.
- 2. **Si vous avez des symptômes** : confinement 14 jours. Vous serez alors en arrêt de travail. Vous êtes prioritaire pour avoir accès au test de dépistage.